

PRE-REGIONALE (PRF)		DEPARTEMENTALE.2 (DF2)		DEPARTEMENTALE.3 (DF3)	
<b>Article n° 1 -- COMPOSITION (équipes qualifiées)</b>					
<b>DOUZE équipes en 2 poules</b>		<b>16 équipes en 4 poules &gt; 14 équipes en 2 poules</b>		<b>X équipes en poules de 6</b>	
<b>PRF</b> sont qualifiées : Les équipes rétrogradées du championnat régional Les équipes issues des montées du niveau inférieur complétées des équipes maintenues PRM		<b>DF2</b> sont qualifiées : Les équipes rétrogradées du niveau supérieur Les équipes issues des montées du niveau inférieur complétées des équipes maintenues DF2		<b>DF3</b> sont qualifiées : Les équipes rétrogradées du niveau supérieur Les équipes maintenues DM3 Les équipes en création	
Composition des poules issue du ranking S19-20 IMPAIRES poule A PAIRES poule B		Modifications RSP contraint par un manque d'équipe Composition des poules issue du ranking S19-20 IMPAIRES poule A PAIRES poule B		COMPOSITION DES POULES LOGICIEL FEDERAL OPTIMOUV pour optimisation géographique	
<b>Article n° 2 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE - phase 1</b>					
Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule, puis en fonction du classement final de la poule, les associations sportives peuvent disputer les phases suivantes de la compétition					
<b>Article n° 3 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE - phase 2</b>					
poule C : les équipes classées 1 à 3 poules A&B poule D : les équipes classées 4 à 6 poules A&B Conservation des scores acquis lors de la phase 1 (les équipes ne se rejouent pas)		<del> </del>		la phase 2 sera déterminée à la fin de l'engagement DF3 quand le nombre total d'équipes sera connu	
<b>Article n° 4 -- PHASE FINALE et TITRE DE CHAMPION</b>					
les quatre meilleures équipes de la poule C jouent la phase Finale Demi finale 1er contre 4ème et 2ème contre 3ème si aller/retour le retour chez le mieux classé si match sec sur terrain désigné		les quatre meilleures équipes (inter-poules) jouent la phase Finale Demi finale 1ere contre 4ème et 2ème contre 3ème si aller/retour le retour chez la mieux classée si match sec sur terrain désigné		la phase finale sera déterminée à la fin de l'engagement DF3 quand le nombre total d'équipes sera connu	
<b>Article n° 5 -- MONTEES</b>					
L' équipe déclarée Championne de la division et la première de la poule C accèdent au championnat Régional la saison suivante. Toute montée supplémentaire vers le championnat Régional se fera dans l'ordre du classement final de la division		les 1eres des poules A et B et les gagnantes de la finale accèdent au championnat PRE-REGIONAL (PR) Toute montée supplémentaire vers le championnat Régional se fera dans l'ordre du classement final de la division (inter-poules)		Trois équipes de DF3 seront promues en DEPARTEMENTALE.2 (DF2). quand le nombre total d'équipes sera connu la commission sportive déterminera la méthode	
<b>Article n° 6 -- DESCENTE EN DIVISION INFÉRIEUR</b>					
Les équipes classées : <b>10 -- 11 -- 12</b> participeront la saison suivante au championnat : DEPARTEMENTALE.2 (DF2)		les équipes <b>7èmes des poules A et B</b> descendent en DEPARTEMENTALE.3 (DF3).		<del> </del>	
Tout différentiel entre les montées ou les descentes supplémentaires du championnat supérieur sera compensé par les montées et descentes supplémentaires afin de garder : <b>12 équipes en championnat PRE-REGIONALE (PRF) et 16 équipes en DEPARTEMENTALE.2 (DF2).</b>					
<b>Article n° 7 -- CLASSEMENTS</b>					
Pour toute autre nécessité de classement il sera utilisé le classement inter-poules (Art.79 des Règlements Généraux du CD31)					
<b>Article n° 8 -- SAISON N'ARRIVANT PAS A SON TERME &gt;&gt; APPLICATION DES DIRECTIVES FEDERALES.</b>					
Si la phase 1 est arrivée à son terme, le classement inter-poule sera pris en compte pour valider la saison					
Entre 50% et 100% des rencontres de la division, utilisation du calcul par ratio avec les points acquis (voir en annexe)					
Si moins de 50% des rencontres application de la règle des cas particuliers (Art.13 de ce règlement)					
<b>Article n° 9 -- REMPLACEMENT D'UNE EQUIPE EN CAS DE FORFAIT : Après la publication des poules</b>					
<b>PAS de remplacement.</b>			<b>DF3</b> - Décision de la commission sportive		
<b>Article n° 10 -- DATE ET HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</b>					
PRE-REGIONALE (PRF) : Dimanche à 15h30		DEPARTEMENTALE.2 (DF2) : Samedi à 20h30		DEPARTEMENTALE.3 (DF3) : Vendredi 20h30.	
<b>Article n° 11 -- RENCONTRES COUPLEES -- article 17 des RG du Comité de la Haute-Garonne</b>					
Si couplage avec D2M dérogation par les clubs.		19h00. si couplage avec D1M dérog automatique		<del> </del>	
Les autres cas de couplage, se référer à l'article 17 des Règlements Généraux du Comité de la Haute-Garonne					
<b>Article n° 12 -- MUTUALISATION ENTRE ASSOCIATIONS</b>					
Les équipes en ENTENTE sont autorisées à jouer. un joueur peut jouer avec plusieurs équipes membres de la CTC (ententes), en respectant les règles des championnats respectifs					
<b>Article n° 13 -- QUALIFICATION ET LICENCES.</b>					
Type de licences autorisées		Nombre de joueurs autorisés : <b>dix (10)</b> au maximum			
1C.** ou 2C.** ou OCT. ou OCAST.(non CTC)		Le cumul sur la feuille de marque ne devra pas dépasser le nombre de <b>trois (3)</b> .			
autres OC.**		Sans limite			
<b>AS-CTC voir RSP des CTC (AS HN INTERDIT)</b>					
<b>COULEUR DES LICENCES. PRF</b>			<b>COULEUR DES LICENCES. D2 &amp; D3</b>		
Sans limite			Blanc		
Sans limite			Vert		
4	ou	3	ou	2	2
0	ou	1	ou	2	2
<b>Article n° 14 -- CAS PARTICULIERS</b>					
Tous les cas non prévus au présent règlement figurent dans les règlements sportifs généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne. Tout cas litigieux sera tranché par le Bureau du Comité Départemental de la Haute-Garonne.					